

Le 27 juin 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-226

Marchés publics

Travaux de déconstruction et de construction d'un
Bâtiment d'Enseignement Supérieur en vue du
regroupement des formations sur le Campus
Mendes France à Roanne

Phase 2 : travaux de construction

Lot n° 7 « Structure bois-vêtture »
et

Lot n° 9 « Menuiserie alu et acier »

Avenants n°1 avec la société
SARL LIGNATECH

Certifié exécutoire le	
Reçu en préfecture le	
Publié au RAA le	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les dispositions des articles R.2194-8 et R.2194-9 du code de la commande publique, portant sur les modifications de faible montant des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, plus particulièrement la compétence facultative « Enseignement supérieur, recherche, formation » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature et le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant les marchés de travaux de déconstruction et de construction d'un bâtiment d'Enseignement supérieur en vue du regroupement des formations sur le Campus Mendès-France à Roanne attribués par délibération du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2020, plus particulièrement le lot 7 « Structure bois-vêtture » pour un montant forfaitaire de 258 261,04 € HT et le lot 9 « Menuiserie alu et acier » pour un montant forfaitaire de 191 760,03 € HT avec la société SARL LIGNATECH ;

Considérant qu'en cours d'exécution du marché, il a été décidé pour le lot 7 de mettre en place un joint coupe-feu, de reporter la prestation relative aux couvertines sur le lot 6 et de traiter la partie désenfumage via du placoplâtre ;

Considérant que ces modifications entraînent une diminution de 3 423,70 € HT sur le montant forfaitaire du lot 7 ;

Considérant qu'en cours d'exécution du marché, il a été décidé pour le lot 9 de supprimer deux portes intérieures vitrées et de modifier le système de désenfumage ;

Considérant que ces modifications entraînent une diminution de 6 081,62 € HT sur le montant forfaitaire du lot 9 ;

Considérant que ces modifications doivent être intégrées aux marchés par voie d'avenant ;

DECIDE

- d'approuver les avenants n°1 aux lots n° 7 « Structure bois-vêtture » et n° 9 « Menuiserie alu et acier » de l'opération de construction d'un bâtiment d'Enseignement supérieur en vue du regroupement des formations sur le Campus Mendès-France à Roanne », avec la société SARL LIGNATECH ;
- de préciser que ces avenants entraînent :
 - une moins-value de 3 423,70 € HT (-1,30%) sur le montant du lot 7, soit un montant total de 254 837,34 € HT ;
 - une moins-value de 6 081,62 € HT (-3,2%) sur le montant du lot 9, soit un montant total de 185 678,41 € HT.

Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

